



## COMMUNIQUE DE PRESSE A l'occasion de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant

### DES MILLIERS DE MINEURES VICTIMES DU TRAVAIL DOMESTIQUE

« Une situation contraire aux engagements de notre pays  
et qui porte atteinte aux droits fondamentaux des filles mineures »

Devant l'ampleur du travail domestique des filles mineures au Maroc et des actes récurrents de maltraitance physique, psychologique, et sexuelle qu'elles subissent, les acteurs de la société civile n'ont cessé de sonner l'alarme sur cette pratique sociale indigne qui bénéficie de la duplicité quasi-générale.

Depuis 2009, notre collectif a mené plusieurs actions qui ont abouti à l'élaboration, entre 2011 et 2013, de plusieurs versions de projets de lois par le Ministère de Développement Social, d'abord, puis par le Ministère de l'Emploi.

Les associations de protection des droits de l'enfant, en général, et celles agissant sur le terrain pour le retrait du travail et la réinsertion en famille et à l'école des enfants victime du travail domestique ont accompagné ce processus de réforme et ont présenté leurs recommandations pour contribuer à l'éradication de cette pratique.

Cependant, malgré les avis contraires du CNDH et le CESE saisis par la Chambre des Conseillers dans le cadre de l'examen du dernier projet de loi 19.12, le Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales persiste à maintenir à 15 ans l'âge d'accès au travail domestique (!).

Ainsi, cinq ans plus tard, et plus de 20 ans après la signature par le Maroc de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, les résultats en termes de protection de l'enfant restent mitigés et la situation des enfants travailleurs domestiques alarmante, comme l'a affirmé le Conseil des Droits de l'Enfant de l'ONU à Genève en septembre 2014.

A l'occasion de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant du 20 novembre 2014, qui coïncide avec l'organisation dans notre pays du Forum Mondial des Droits Humains du 27 au 30.11.2014 à Marrakech, le Collectif « Pour l'éradication du travail des petites bonnes » réitère son appel aux instances et aux responsables institutionnels et sociaux aux niveaux national, régional, local et international pour agir contre toute forme d'exploitation et de violence à l'égard des enfants, particulièrement les « petites bonnes » :

- Pénaliser le travail domestique des mineures et définir les dispositions pour réparer ses effets sur les enfants qui en sont victimes ;
- Mettre en œuvre une politique intégrée de protection de l'enfant, en général, et des plans d'action spécifiques contre l'exploitation des enfants dans le travail domestique, en particulier ;
- Sensibiliser la société, notamment les familles, les employeurs et les intermédiaires (samsara) à la protection et promotion des droits de l'enfant et aux risques de leur exploitation dans le travail domestique à un âge précoce.

Secrétariat du Collectif pour l'éradication du travail des « petites bonnes »

